

Du registre aux délibérations du **Conseil communal**, il a été extrait ce qui suit :

Séance du 05 février 2026

PROJET DE DELIBERATION

Présents : Mme LIEGEOIS, Bourgmestre-Présidente ;
MM. STREBELLE et PATERNOTTE, Mme SIRAUT, Echevins ;
MM. NIEZEN, THYS, REDOTTE, TODARO et DUPRIEZ, Mmes KESSELS
et DE BROYER, M. DE VISCH, Mme DESCLIN, Conseillers ;
M. ROLIN, Président du CPAS assistant à la séance avec voix consultative.
Mme KOWALSKA, Directrice générale-Secrétaire.

OBJET : Conseil communal - Démission d'une Conseillère communale - Prise d'acte.

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,

Vu l'arrêté du Conseil des Elections locales, daté du 04 novembre 2024, validant les élections du 13 octobre 2024 dans la Commune de Brugelette ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant l'installation de la nouvelle mandature en date du 02 décembre 2024 ;

Considérant l'email adressé, en date du 11 janvier 2026 à Madame Karolina KOWALSKA, Directrice générale, par Madame x, Conseillère communale par lequel elle souhaite démissionner de ses missions de conseillère communale de la Commune de Brugelette ;

Considérant que Madame x a démissionné de l'ensemble de ses mandats politiques et dérivés ;

Considérant que la démission des fonctions de conseiller est notifiée par écrit au Conseil communal, lequel l'accepte lors de la première séance suivant cette notification ;

Considérant que la démission prend effet à la date où le Conseil communal l'acte ;

Considérant que lorsque la démission est actée par le Conseil communal, elle ne peut plus être retirée ;

Considérant qu'il est proposé au Conseil communal de prendre acte de cette démission ;

Pour ces motifs ;

Sur proposition du Collège communal du 28 janvier 2026 ;

DECIDE, par x voix pour, x voix contre et x abstention(s) :

Article 1^{er} : De prendre acte de l'email adressé, en date du 11 janvier 2026, par Mme x relatif à sa décision de démissionner de ses fonctions de Conseillère communale au sein de la Commune de Brugelette.

Article 1^{er} : D'accepter la démission de Mme x de son mandat de Conseillère communale au sein de la Commune de Brugelette.

Article 2 : De transmettre la présente décision :
- à Mme x.
- au Secrétariat communal.

Fait à Brugelette, date que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Secrétaire,
(s) K. KOWALSKA

La Présidente,
(s) I. LIEGEOIS

POUR EXPEDITION CONFORME,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Karolina KOWALSKA

Isabelle LIEGEOIS